Une situation à liquider

M. Octave Huyghe, inspecteur de sûreté, suspendu depuis de longs mois, a démêlé, il y a quelques semaines, d'une ordonnance de non lieu.

M. Octave Huyghe est toujours suspendu et toujours inspecteur de sûreté.

Cette situation, préjudiciable au bon fonctionnement de la police ne doit pas s'éterniser. Elle n'en a que trop duré. Il est temps que cette affaire soit liquidée.

Ou l'enquête a relevé des fautes graves dans le service à la charge de M. Huyghe, ou elle a démontré sa parfaite innocence.

Dans le premier cas, si la justice n'a pas pu intervenir, il est du devoir de l'Administration compétente de le faire ; dans le second cas, M. Huyghe ne peut pas rester éternellement suspendu, empêchant la réorganisation complète du service de sûreté.

Une prompte décision s'impose ; en pareille affaire les demi-mesures ne valent rien. La situation de M. Octave Huyghe doit être liquidée.

Abandon d'enfants

Le 20 juin dernier, Bourguignon Auguste, 49 ans, accompagné de deux enfants âgés de 6 et 4 ans, se présentait au poste de la sûreté demandant un billet de logement qui lui fut accordé.

Le lendemain Bourguignon quitta son logement de la rue du Chemin-de-Fer sous prétexte d'aller chercher du travail, en laissant là ses deux enfants.

Depuis on ne l'a plus revu.

Enfant mordu par un chien

Le 2 juillet dernier, la jeune Bertha Vankeemel, âgée de 10 ans, demeurant 35 rue Lacroix, passait derrière une barraque de pommes de terre, située rue Lacroix, lorsque un chien de la baraque le mordit à l'œil. L'animal mis en observation chez M. Lamanné, vétérinaire a été reconnu absolument sain. Du reste la petite fille, peu gravement atteinte est déjà guérie.

Accidents de travail

Mlle Lorthiois Gabrielle, 20 ans, demeurant à Croix, trieuse, chez MM. Desmet et Lauwelles, rue de Rome, 81, s'est fait un clavier à l'index droit en levant une balle de laine.

— M. Hennezel, 30 ans, 98 rue des Arts, 197, mécanicien chez M. Gallard, rue du Vivier, 10, a été blessé par un instrument tranchant à la région inguinale droite.

— Mme Delannoy Marie, 27 ans, rue de la Canaude, 4, solgneuse, à la « Textile, » rue Darbo, a eu l'index droit contusionné par les poignes de son métier.

— M. Dorck Albert, 26 ans, rue du Grand-Chemin, 128, homme de peine au peignage de l'Epeule, s'est fait un effort dans les reins en levant une pièce de fer.

— M. Debuyne Vincent, 15 ans, demeurant à Tourcoing, aide-facteur au conditionnement de Tourcoing, s'est contusionné le poignet gauche en levant une balle de laine rue Pelliart.

— M. Petit Gustave, rue de la Paix, 69, teinturier chez M. Delloye, rue de l'Ommelet, s'est brûlé le pied gauche en partant un tonneau d'eau bouillante.

— M. Carpentier Louis, 54 ans, rue Spifarino, charbonnier chez la fonderie de l'Epeule, a reçu un copeau de fonte dans la cornée de l'œil droit.

— M. Sanctorum Charles, 18 ans, rue Beaurewart, 6, mouleur chez M. Berthe François, rue de Naples, a eu le pied gauche brûlé par de la fonte en fusion.

— Mlle Morin Pauline, 45 ans, demeurant à Mouvaux, solgneuse chez Mme veuve Gardet, s'est fait une entorse au pied droit en buttant contre un métier.

Un accident rue d'Inkermann

Hier après-midi, vers deux heures, un ouvrier peintre travaillant pour le compte de M. Jean Cordonnier, entrepreneur de peinture, était occupé à enlever la couleur d'un volet chez M. Defrenne-Wibaux, représentant, 46, rue d'Inkermann. Il se trouvait dans l'axe de la grande lampe à essence qu'il promenait le long de la boiserie.

Tout à coup, ayant trop penché sa lampe, le liquide s'échappa et tomba enflammé sur les jambes du malheureux.

Conduit aussitôt chez M. Dupont, pharmacien, le pauvre ouvrier fut pansé et comme ses brûlures n'étaient pas graves, il regagna son domicile, rue de Croix.

Arrestation d'un fraudeur

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 2 heures du matin, les agents Gayet et Bourgois, de garde au parc de Barbieux, ont arrêté un individu portant un ballot contenant du café.

Interrogé, l'homme a déclaré se nommer Charles Florin, âgé de 37 ans, demeurant rue de la Conférence, 11.

Florin a été livré à la gendarmerie. Il partira à Lille ce matin.

Vol d'une échelle

M. Deschamps Gustave, entrepreneur, demeurant rue Larochefoucault, maisons Vandamme, est venu déclarer à la police qu'il lui avait été dérobé une échelle, par un inconnu, dans une maison en construction rue de Beaucamps.

A qui le baudet ?

Hier matin, à cinq heures, M. Chef Charles a trouvé, boulevard de Strasbourg, un baudet égaré qu'il s'est empressé de conduire au poste de police.

L'animal, en attendant que son propriétaire le réclame, a été mis en fourrière à l'abattoir.

Mandat d'amener

Hier, à midi 1/2, les agents de sûreté Traill et Deschildre, ont arrêté rue Romini, 8, Eugène Dhallium, 29 ans, lequel, sous l'inculpation de banqueroute était sous le coup d'un mandat d'amener délivré par M. Prudhomme, juge d'instruction à Lille.

Chronique colombophile

Union fédérale de Fédération colombophile réunies en les deux Roubaisiennes : Aujourd'hui samedi, de 4 à 7 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours de Cerncourt; 120 francs de prix d'honneur, plus un superbe service de table à la première série de 2 pigeons non désignés ; deux régulateurs aux deux séries suivantes ; mise 1 fr. 50 par pigeon dont 0.50 pour frais.

Les pigeons de 50 centimes participent à tous les prix d'honneur.

Bureaux d'inscriptions : Chez Hervan, coin de la rue des Anges. Et aux Stephanoise et cafe Vangoethem, au fort Sion.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

FIN de SAISON aux GALERIES WILLOIRES

Prix très bas pour tenter les acheteuses et permettre de solder rapidement tous les modèles de chapeaux et de confection pour dames existant encore dans ces rayons.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en de page)

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 6 juillet

Le Conseil municipal était convoqué pour hier vendredi 6 juillet en session extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 h. 50. Vingt-neuf conseillers sont présents.

M. Emile Lemaire, premier adjoint, occupe le fauteuil de la présidence. M. Dron, député, maire, se trouvant retenu à Paris par l'exercice de son mandat législatif.

M. Henri Loridan est désigné par acclamation pour remplir les fonctions de secrétaire. Il prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, 19 juin, qui est adopté.

Service des eaux

Le Conseil homologue le procès-verbal d'acquisition d'un terrain contigu à l'usine des eaux de la Lys, à Bouchaupe et autorise le percement lorsque le moment sera venu.

Le conseil prend une délibération approbative concernant l'emprunt supplémentaire de 1,200,000 francs, à contracter pour le service des eaux potables et une autre délibération autorisant, en attendant la réalisation dudit emprunt, le prélèvement sur les fonds communaux des sommes nécessaires pour solder les travaux en cours.

M. Corrion dit que sur divers points de la ville on se plaint de la mauvaise qualité des eaux. Il a notamment une pétition d'habitants de la Malcense qui se disent très mal servis sous particulièrement mauvaises par suite d'infiltration d'eaux ménagères, et l'absence d'aqueducs.

Il faudrait donc étudier le moyen de faciliter l'établissement des eaux potables.»

M. Lecomte. — Cela est fait et il est prévu, dans l'emprunt qui vient de nous être soumis, une somme de 50,000 francs à cet effet.

M. Quivron fait une observation analogue à celle de M. Corrion et l'on reprend la suite des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil homologue les cahiers des charges dressés par la Commission mixte des eaux pour la fourniture du tuyaux en fonte et robinetterie nécessaires à l'agrandissement du Mont-des-Bonnets ; autorise le règlement des sommes dues à la Société de Pont-à-Mousson, pour fournitures spéciales faites de 1880 à 1886. règlement demandé par M. l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées et approuvé par la Commission mixte des eaux.

M. Ch. Loridan fait une observation se rapportant à la rupture assez fréquente des tuyaux. Il dit que la société de Pont-à-Mousson devrait bien donner une garantie pendant un certain nombre d'années.

M. Lecomte. — Vous avez déjà soulevé cette question il y a un certain temps, six mois ou un an et il vous a été fait une réponse vous donnant satisfaction.

M. Ch. Loridan ne se rappelle pas avoir déjà posé cette question.

M. Honoré Ocdon répond affirmativement et expose que les tuyaux avant d'être livrés sont soumis à une pression convenue.

M. Salembier adjoint, fournit à son tour des explications et dit notamment que le réservoir du Mont des Bonnets aura pour effet de corriger l'excès de pression et par cela même moins de moins fréquentes ruptures de tuyaux.

Le conseil prend une délibération réclamant l'abandon gratuit par le service vicinal au profit de la ville du pavage de rebut provenant de la réfection de chaussées départementales pour être employés en travaux d'accotements.

Hôtel-de-Ville

Le conseil autorise l'exécution par l'entrepreneur des grandes travaux d'achèvement certains travaux spéciaux nécessités par les transferts des bureaux de divers services.

Bienfaisance de Lille

En ma qualité d'adjoint à l'instruction publique, je fais un plaisir et un devoir de vous communiquer les notes obtenues par deux élèves boursiers de la Ville à l'école des arts décoratifs, MM. Clément et Mullié, et attire tout spécialement l'attention du conseil sur l'éloge flatteur fait par le directeur de l'école de M. Mullié.

Le conseil sur la proposition de M. Flament vote un témoignage de sa satisfaction.

Fabriques d'églises

Les comptes des fabriques d'églises et les budgets des mêmes pour 1901 sont envoyés à l'examen de la commission des finances.

Hospices et Bureau de bienfaisance

Les comptes pour 1899 et les budgets supplémentaires de 1900 des établissements charitables sont renvoyés à l'examen de la commission.

Caisse d'Epargne

Il est donné un resumé du compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne en 1899. Le Conseil donne acte.

M. Dron est appelé à désigner un directeur de la Caisse d'épargne en remplacement de M. Duhamel, décédé.

M. Quivron demande si l'on ne peut pas discuter.

M. Lecomte répond que l'on ne discute généralement pas en séance ces sortes de nomination. Ce serait une perte de temps.

M. Quivron. — On aurait pu faire une réunion officieuse.

M. Lecomte. — Pour MM. les conseillers qui n'étaient pas au courant de la question, il leur était facile de se renseigner puisqu'elle figurait à l'ordre du jour.

Il est passé au vote. M. Denis Grau est élu par 13 voix contre 7 à M. Flament, 1 à M. Corion et 4 bulletins blancs.

M. Quivron. — Nous n'avons jamais entendu parler de M. Denis Grau pas plus que de M. Flament pour les fonctions de directeur de la Caisse d'épargne ; il faut que vous vous soyez entendu avant dans une séance officieuse.

M. Victor Flament, adjoint, dit que cette nomination d'un directeur figurait déjà à l'ordre du jour d'une des dernières séances de l'ancien conseil et que l'on connaissait dès lors les candidats en présence.

Délégués ouvriers à l'Exposition

Un crédit de 3,000 fr. est voté à l'effet de permettre l'envoi de 24 délégués à l'Exposition universelle.

La liste des délégués sera formée par une commission comprenant 6 membres du Conseil municipal et les présidents des Chambres syndicales et des membres du Conseil des Prud'hommes.

M. Quivron fait une observation qui soulève une longue discussion. Il se plaint de ce que qu'on ait fait circuler une liste de candidats et proteste contre « ces manœuvres préparatives».

M. le président à plusieurs membres répondant que c'est un droit qu'a tout membre du conseil de faire une propagande pour qui bon lui semble ; que lui-même, M. Quivron, peut dresser une liste de candidats et la soumettre à ses collègues.

On passe au vote. Sont élus membres de la commission : MM. Masson, Paray, Scalbert, Vogt, Leveugle, Henri Loridan.

Facteurs des Postes

Il est donné lecture d'une lettre des facteurs des Postes demandant l'allocation d'un subside de 100 fr. pour couvrir les frais de l'envoi à Paris d'un délégué au Congrès des Facteurs des Postes et Télégraphes.

Le Conseil vote le crédit demandé.

Syndicat des ouvriers de filature

Le syndicat des ouvriers et ouvrières de la filature de Tourcoing, qui a son siège rue de la Latte, 33, prie ses adhérents d'assister à l'assemblée qui aura lieu le dimanche 8 juillet, à 4 heures et demie précises.

Ordre du jour : Vote des délégués à l'Exposition.

A propos des Pompes funèbres

Ce qu'il est bon de savoir

On a dépensé pas mal d'encre inutilement en ces dernières temps à propos du marché passé entre la Ville et la Société des Pompes funèbres, marché consistant moyennant l'abandon par la Société des Pompes funèbres de pas mal des droits que lui concède la loi.

Et cela 35 francs environ pour ceux qui se sont épuisés en discussions vaines de lire le volume que nous avons en main, mais dans une seule ligne : Mise en application de dispositions de la législation pour l'organisation et l'exécution des services des Pompes funèbres à l'usage des communes et des paroisses par R. Gaubert, avocat, Chevalier-Marescheux et Cie, éditeurs, Paris.

Ils auraient pu y lire, page 49, chapitre ter, ce qui suit :

A qui appartient le monopole des pompes funèbres

Le monopole des Pompes Funèbres a été concédé aux fabriques des lettres et aux consistoires, dans les villes où ils existent, pour assurer l'exécution et de règlementer le service des funérailles.

C'est ce qui résulte des articles 22, 23 et 24 du décret du 23 prairial an XII, 7 et 8 du décret du 18 mai 1806.

En province c'est donc à ces établissements religieux qu'appartient le droit de faire, à l'exclusion de tous autres, la généralité des fournitures relatives aux à la pompe, soit à la décence des enterrements.

Mais il peut se présenter des cas où les fabriques et consistoires ne seraient en mesure de faire, si le besoin d'utiliser cette branche du revenu qui les laissent tomber les produits dans le domaine public.

En ce cas, mais en ce cas seulement, l'article 26 du décret du 23 prairial concède à la commune aux communes et leur impose même le devoir de prendre en main le service extérieur des Pompes funèbres et d'faire exécuter l'exploitation en entreprenant à leur profit, risques et perils.

Ce que la loi veut par-dessus tout, c'est de soustraire le pieux devoir de la sépulture et le cérémonial des funérailles aux abus de la spéculation (exemple du service criminel, 24 mars 1881.) Dans aucun cas, sous aucun prétexte, ce service ne doit être délaissé à l'industrie privée.

Ce point donc dès lors posé comme règle que le monopole appartient d'abord aux fabriques et consistoires à leur défaut, exceptionnellement aux communes, mais dans aucune circonstance au domaine public (Cassation 24 mars 1881).

L'« Union commerciale » s'est donc évertuée à réclamer contrairement à la loi, le droit qu'elle vient parler de laisser s'établir la libre concurrence pour le service des pompes funèbres.

Le programme de la Fête Nationale

Voici comment a été établi le programme de la Fête Nationale du 14 Juillet :

Vendredi 13

A 9 heures du soir et le lendemain 14, à 6 heures du matin, la Fête sera annoncée par des sonneries de cloches. Le vendredi 13 juillet, à 5 heures du soir, distribution de gâteaux aux élèves des écoles municipales de filles.

A 9 heures du soir, sur la Grande-Place, exécution par la société « les Trompettes réunies.

Journée du 14 Juillet

A cinq heures du matin, concours de pinsons rue du Cimquet, rue du Chêne Houppline, rue Achille-Testelin, rue Jean-Bart, rue de Gand, rue des Carrés.

Ce concours est offert aux amateurs de Tourcoing et des communes et de ses cantons.

A neuf heures, distribution de secours extraordinaires aux administrés du Bureau de bienfaisance et aux établissements hospitaliers de la ville.

A huit heures et demie, réunion de toutes les sociétés prenant part à la Fête, pour se former en cinq groupes suivant les indications qui leur auront été données.

Le 1er groupe se réunira rue de la Malcense, la tête à la rencontre de la rue de l'Amiral Courbet.

Ce défilé se fera par les rues de l'Amiral Courbet, de Gand, du Canaud, du Haze, Nationale, place Victor-Hassebroucq, rue de la Grande-Place, de l'Hôtel des Halles, rue Carnot, rue Faidherbe et places Thiers.

Le 2e groupe se formera rue de la Cité, la tête à l'angle de la rue de la Fin-de-la-Guerre.

Il traversera la Grande-Place, rue du Moulin, du Bois, du Cimquet, Neuve, des Coutons, du Petit-Village, du Dragon, de la Bienfaisance, de Boulogne, du Sentier, des Ursulines, de Turcoine et place Thiers.

Le 3e groupe se réunira rue de la Vigne ; il se rendra à la place Thiers, par les rues des France, de Dunkerque, d'Anvers, de la Blanche-Porte, de Calais, de Mulhouse, de Belfort, de Flandre, du Sentier et des Bons-Enfants.

Ce groupe. — Lieu de réunion, rue du Point-Central et de Blanche-Seau, vers la ligne du chemin de fer, se dirigera vers la place Thiers, par le boulevard Gambetta, la rue Victor-Hugo, la rue des Carliers et la rue du Midi.

Le 5e groupe se formera dans la rue des Flats et la rue du Vivolet, avec la tête à l'angle de la rue des Etudiants.

Il parcourra les rues des Flats, de Ronaix, de Guisnes, de Prisches, des Flats, Winoc-Chocquel, de l'Epine, du Tilleul, Dervaux, Louis Loloir, place Schœtsoul, rue du Midi et place Thiers.

A 10 heures, sur la place Thiers, l'administration municipale et la commission des fêtes passeront la Revue des sociétés.

Le cortège se mettra en marche en suivant l'itinéraire ci-après :

Rue Faidherbe, rue Fidèle-Lehoucq, place Charles Roussel, rue Martine, rue de Lille, rue de Wasly, rue St-Jacques, Grand'Place, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Pierre-Haussemaine.

Réception à l'Hôtel-de-Ville des délégués des sociétés.

Remise des prix aux sociétés ayant pris part au cortège.

Immédiatement après la remise des prix aux lieu le trage au sort de 300 francs de primes entre les sociétés ayant pris part à la Revue et au cortège, au complet.

A l'issue du défilé, sur la place Victor Hassebroucq, le Président de l'Administration municipale d'un drapeau à la Fédération scolaire et à la Société des anciens zélatés coloniaux.

A 11 heures, sur la Grande-Place, **chœurs patriotiques** exécutés par un groupe d'enfants des écoles communales, avec le concours de la Grande Harmonie, de la fanfare des Enfants, des Trompettes Réunies et des Fifes Tourquennois.

A l'issue de l'exécution, les enfants accompagnés desdites sociétés musicales, se rendront par les rues de Lille, des Ursulines, Saint-Christophe, la place Charles Roussel, la place de la République, et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

A l'Hôtel-de-Ville, on y lit leur sera fait une distribution de gâteaux.

A midi sur la Grande-Place, **matinée musicale** donnée par l'Harmonie de la Société nationale des Orphéonistes (Crick-Sicks). A partir de 2 heures et demie, sur la place de la Grande-Place, de musique, salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, et salle du Casino, rue Nationale 154, **Concours de** Dominos et de Cartes, **Concours** Tourquennois.

Salle des fêtes de la Nouvelle-Union Tourquennoise, rue de Tourcoing 18, **Concours de décalcomanie**, ouvert au public et aux enfants des habitants de Tourcoing et des communes de ses cantons.

(Une affiche spéciale donnera le règlement des concours).

DIMANCHE après-midi il sera organisé dans différents quartiers des amusements populaires. Une affiche spéciale donnera le détail de ces amusements et du programme de la Fanfare.

A 3 h., place Notre-Dame, **Tir à la cible chaloupe** offert par la Société Tourquennoise.

A 4 h., place de la République, **Exercices de gymnastique** par la Société municipale l'« Union commerciale ».

A 4 h. même heure, place Charles-Roussel, **Jeux populaires**. Une affiche spéciale donnera le programme.

A la même heure, entre les rues Cambrai et du Pont-du-Fagot, **Grand tirage des oiseaux**.

A 6 h., place Charles-Roussel, **Ascension d'un ballon** (le France Russe) monté par M. Tiberius, aéronaute tourquennois.

A six heures et demie, salle de la Nouvelle Union tourquennoise, **concert par les chœurs mandoline** et la société des Concerts symphoniques.

A 8 heures, sur la Grand'Place, **Festival de Bienfaisance** d'hommages des Familles et Orphelins (une affiche spéciale donnera les programmes et l'ordre des exécutions musicales).

A la chute du jour, **Illumination de l'hôtel de ville, des écoles municipales de musique, du palais de justice, de la caisse d'épargne, de la rue de l'Hôtel de Ville et de la Grand'Place. Embrasement de la Grand'Place.**

A dix heures et demie, plus Thiers éclairée à profusion par des lampions.

Les édifices publics seront pavoisés et illuminés. Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons.

Accident d'usine

M. Emile Dupraetier, 31 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos et travaillant à l'établissement Mathon et Dubreille, boulevard Gambetta, a été blessé au doigt majeur gauche par le crochet du porte-poulie en déroulant sa pièce. Docteur Picquet, 15 jours.

— M. Edouard Vooght, 46 ans, homme de peine, à la filature Jonglez, rue de la Blanche-Porte, a contracté des contusions aux deux jambes en portant une scierie. — Docteur Playoust, 15 jours.

— M. Désiré Danvers, 37 ans, fileur à l'établissement Legrand et Cie, rue d'Austerlitz, a eu *le pouce comprimé entre le bagoulet et la contre-bagoulet*. Docteur Bernard, 6 à 10 jours.

— Mlle Marie Brunine, négresse chez M. Honoré, filateur à la Malcense, a eu la main droite engagée entre le bâillet le mouvement du chariot de son métier. Docteur Bourgois, 15 jours.

Coups à sa mère

Un procès-verbal a été établi à charge du nommé Désiré Levilhain, 17 ans, frondeur, rue des Trois-Pierres, pour coups à sa mère.

Cet individu est actuellement détenu pour vol de zinc.

Saisie de viande

Une vache pesant 172 kilos a été saisie à l'abattoir par M. Amar, inspecteur des denrées alimentaires, comme impropre à la consommation.

Rupture d'un fil de trolley

Jeudi, vers 5 heures et demie du soir, le fil de trolley s'est rompu en face le numéro 396 de la rue de Gand. Il n'y a heureusement pas eu d'accidents de personne. La circulation du tramway a été interrompue tout le reste de la journée.

Les arrivages aux Halles

Il est arrivé hier aux Halles, les denrées ci-après, Marée, 1450 kil. Abricots, 50 kil. Cerises, 3,500 k. Fraises, 250 kil. Beurre, 130 kil. Pommes de terre, 1145 kil. Fromage, 250 k. Groseilles, 25 k.

MOUVAUX

Distance du quartier des Francs. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain dimanche à l'occasion du quartier des Francs. Il faut espérer que le soleil se mettra de la partie et que de nombreux étrangers tiendront à venir passer quelques heures au quartier des Francs.

Distinction honorifique. — Nous apprenons avec un sensible plaisir que notre dévoué directeur d'école, M. Pédagogie, vient d'être nommé officier d'académie. La population de Mouvaux, qui connaît et estime M. Pédagogie, sera heureuse d'apprendre cette nouvelle.

MARCQ-EN-BARŒUL

Réunion du Conseil municipal. — Nous rappelons à nos lecteurs, que c'est aujourd'hui, samedi, à 8 heures du soir que le Conseil municipal de Marcq doit se réunir pour la continuation du Budget primitif et autres questions que nous avons déjà énumérées.

Accident de travail. — Un sieur Touillies Henri, âgé de 37 ans, demeurant à la Madeleine, chaudronnier chez MM. Leuaffre-Boudeville, s'est fait une luxation à la clavicule gauche. Le docteur Ducrocquet a prescrit un repos de quinze jours.

Vol. — 5 individus paraissant âgés de 14 à 20 ans, se sont introduits jeudi, vers midi, dans un magasin appartenant à M. Catrez, meunier à Marcq et y ont commis un vol de 2 kilos de sucre, mais, quand ils entendirent sonner midi à la mairie, les voleurs s'enfirent, abandonnant leur butin dans le chemin de halage, près de l'écluse.

Une enquête est ouverte.

CROIX

Une explosion dans une teinturerie. — Jeudi matin, vers six heures et demie, une violente détonation mettait en émoi le voisinage de la teinturerie de MM. Renard et Raquet. On supposait que le générateur venait de sauter, mais heureusement ce n'était qu'une fuite d'un tuyau de vapeur. Tout se borne à des dégâts matériels.

Accident du travail. — M. Leclercq Jean, 18 ans, carreleur chez M. Coilliot, céramiste, boulevard de Strasbourg à Roubaix, s'est fait une entorse au poignet gauche en faisant une chute de 2 m. 50, rue du Moulin, à Croix.

M. le docteur Roussel, de Roubaix, lui a donné des soins.

LANNOY

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Jules Lagneau, pharmacien, décédé cantonnier.

M. Lagneau, malade, était depuis quelque temps en traitement à l'hôpital St-Sauveur, à Lille. C'est là qu'il est décédé hier.

La République et l'enseignement laïque perdent en M. Lagneau un excellent défenseur.

Nous présentons à sa famille attristée, nos plus sincères condoléances.

Le crime de Doignies

A la suite de l'enquête ouverte à Doignies, après l'assassinat de Mme Cocquel, trois personnes de Beaumetz-les-Cambrai, Leblanc père, sa femme et leur fils furent arrêtés.

Non seulement ils étaient désignés par la rumeur publique, mais on avait relevé contre eux certaines charges.

Mais l'arrestation faite, le juge d'instruction ne crut pas sa tâche à son moitié terminée : il multiplia les interrogatoires et les Leblanc justifièrent si bien de l'emploi de leur temps que jeudi soir ils étaient mis en liberté.

LILLE

Une grave affaire de fausse monnaie

La police de sûreté a instruit, hier, toute la journée, une grave affaire de fausse monnaie, qui va amener l'arrestation de deux bons de faux monnayeurs. Voici les faits racontés dans leur ensemble :

Depuis quelque temps, dans le quartier de Moulins-Lille circulaient nombre de pièces de monnaie en argent d'une valeur de 5 ou 2 francs, toutes fausses mais assez bien imitées pour faire illusion.

Les agents de sûreté déjà mis en éveil par l'arrestation il y a quinze jours, d'un sieur Debaecker, ouvrier fondeur chez M. Jules Cocard, rue de Valenciennes, demeurant place Condé, ouvrier qui avait été arrêté pour vol de cuivre, les agents de sûreté dirent-nous, portaient leurs recherches de ce côté.

Bien leur en prit, car au n° 13 de la place Condé, au deuxième étage, ils découvrirent le repaire des faux-monnayeurs.

A cet étage habitait un sieur Achille Duconin, 24 ans, ouvrier fondeur chez Cocard, marié et père de deux enfants.

C'était lui le chef de la bande et les faux-monnayeurs venaient chez lui travailler les pièces qu'ils mettaient ensuite en circulation.

M. Bellemère, chef de sûreté, apprit que qu'un commensal Achille Duconin a son atelier, a fait une perquisition 13, place de Condé, et a enlevé un nombre considérable de moules servant à la fabrication de la fausse monnaie et tout l'attirail ordinaire des faux monnayeurs. D'autres arrestations sont imminentes.

Vol de bicyclette

M. Defresnes, négociant en grains à Marcq-en-Barœul, entrait hier, au café de l'Ange, sur le Grand'Place, en laissant sa bicyclette à la porte.

Quand il en sortit au bout de 5 minutes, il constata que sa bicyclette avait disparu.

FINANCES

Paris, le 6 juillet 1900.

Sans être très bonne, la tenue est cependant meilleure qu'hier. On semble remis de la panique ; toutefois les affaires sont assez restreintes. Nos rentes se raffermissent un peu.

Le 3 0/0 à 99.68.
Le 3 1/2 0/0 à 101.90.
L'Extérieur remonte à 70.80.

Les établissements de crédit sont en tendances meilleures.

Le Crédit Lyonnais fait 1.600.
Le Crédit Foncier 660.
Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale conservent leurs cours précédents.

Les valeurs industrielles sont mieux tenues.

L'action France-Russe se maintient et d'industrie est toujours active à 181.80.

La Rio-Tinto Central Copper est à 20 fr.

La Sangha-Equatoriale reste ferme à 145 fr.

Le Zambèse se négocie à 40 fr.

Les valeurs de la zone tenue de l'obligation Hostein, très demandée à 101 fr., grâce à son intérêt rémunérateur de 5 0/0.

Les Tramways de Paris et du département de la Seine conservent leurs bonnes tendances.

Les bénéfices qui étaient de 807.000 francs en 1895, ont atteint 1.224,000 en 1899, assumptant ainsi dans une période de cinq ans. La prolongation de deux réseaux déjà si avantageux, en leur permettant de desservir des régions où la trafic est très important, va accroître ses recettes dans des proportions considérables et permettre d'envisager l'augmentation de la progression des dividendes.

Nos Chemins de fer français sont mieux tenus.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 6 juillet 1900

Présidence de M. Bouillon, juge. — Assesseurs, MM. Boudry et Corteux. — Ministère public, M. de Bousquet de Florian, substitut.

Bolégrable et., relégué. — La fille Marie Cauteux, âgée de 22 ans, revenait de trois mois en trois mois devant le Tribunal correctionnel de Lille effleurer la rélégation. La fille Cauteux a été condamnée à une première fois à 8 mois de prison pour abus de confiance, avec application de la loi Bérenger. Cette indulgence ne fut d'aucun profit, car depuis cette date elle a encouru pour vol et escroqueries : 4 mois, 8 mois, 2 mois et trois fois 3 mois ; les quatre dernières fois, la fille Cauteux a par conséquent échappé à la peine qui la guette, en raison de troubles organiques qui laissent perplexe sur sa responsabilité.

Le 16 juin, elle était condamnée à 3 mois pour toute une série d'escroqueries de montres commises chez des bijoutiers de Roubaix et de Tourcoing. A la lecture des comptes-rendus judiciaires, une bijoutière de Lille, rue Grande-Chaussée, reconnut le procédé d'une voleuse qui lui avait escamoté le 9 janvier 4 montres de 225 fr.

A cette date, elle s'était présentée à 7 heures du soir, demandant à voir des montres pour sa mère, puis à soumettre au choix de celle-ci les 4 montres qui lui étaient présentées. On lui accompagner pendant une demoiselle du magasin, que la fille Cauteux, revêtue 36, rue Basse, prie d'attendre un bas tandis qu'elle même montait soumettre les montres au choix de sa mère...

La demoiselle attend encore.

Mais le Tribunal n'attend plus. Lassé de trop d'expériences, le Tribunal, après plaidoirie de M. Drillon, a prononcé contre la fille Cauteux deux huit mois de prison, la peine de la rélégation.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

AFFAIRES DIVERSES

Julien Berthe, 21 ans, mécanicien à Roubaix, 2 mois, 500 fr. — Henri Berthe, 29 ans, tisseur à Roubaix, trois, 2 jours, 50 fr. — Alfred Chastry, 65 ans, du Tourmal, trois, 6 jours, 500 fr. — Frédéric Constant, 64 ans, d'Hallum, mendicité, vagabondage, 6 jours. — Alfred Crétiaux, 44 ans, mendicité à Roubaix, vol, 6 mois et 1 jour. — Marie Dupuis, 20 ans, domestique à Roubaix, vagabondage, 2 mois. — Pierre Berrie, 47 ans, cordonnier, expulsion, 6 mois. — Adolphe Lemaire, 40 ans, journalier, vagabondage, 6 mois. — Pierre Dupuis, 20 ans, domestique à Roubaix, 10 jours, sans condamnation. — Martrotin, 40 ans, 2 mois. — Pierre Sagy, 42 ans, maçon, 4 mois. — Jean Vanhaelbroeck, 22 ans, journalier à Roubaix, vol, 4 mois. — Jules Lepreux, 5 fr. — Auguste Vanhaelbroeck, 22 ans, journalier à Roubaix, vol, 4 mois. — Auguste Lepreux, 5 fr. — Palmyre Verbrenck, 25 ans, journalière à Lille, vol, défaut.

L'APÉRITIF D'ÉTÉ

PAR EXCELLENCE

C'est de prendre un verre de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cette consommation présente, en effet, le triple avantage de vous DÉSALTÉRER IMMÉDIATEMENT et agréablement, d'exciter votre appétit et de vous mettre à l'abri des fièvres.

En faire l'expérience une seule fois, ainsi que votre Médecin vous le conseillera, d'ailleurs, si vous voulez le consulter.

C'EST L'ADOPTER POUR TOUJOURS

Exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES *sur la bouteille.*

SPECTACLES & CONCERTS

Ecole de la rue Turnaux. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain 9 juillet, qu'aura lieu dans la salle des fêtes de l'ancien collège, le tirage de la tombola organisée au profit des élèves nécessiteux de l'école laïque de la rue Turnaux.

Les fêtes de Turnaux, 32, commencera à trois heures précises, précédera le tirage des lots.

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES, PARIS, ROUBAIX, TOURCOING, HAUTMONT, VALENCIENNES, LENS, COMPIÈGNE, SAINT-AMAND, HALLUIN, MONTDIDIER, DOULLENS, JEUMONT, DENAIN, ANGERS, CREIL, ORCHIES, CALAIS, AVESNES, ANZIN, BRUAY, AMIENS, SAINT-POL, SOMAIN, ARRAS, BOULOGNE, BÉTHUNE, CAMBRAI, HENIN-LIÉTARD, ABBEVILLE, DOUAI, SAINT-OMER, HAZEBROUCK, WORMHOUDT, DUNKERQUE, LA BASSÉE

La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe financier belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres cotés sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, recouvrements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BOULANGERIE-PATISSERIE PARISIENNE

Maison Cliquet

Fondée en 1775

Henri SEYS, Successeur

7bis, Rue St-Georges, ROUBAIX

Tous les Vendredis et Jours maigres :

VOL AU VENT AUX CREVETTES

Tous les Dimanches et sur Commande :

VOL AU VENT AUX RIS DE VEAUX

FLAN ROUSSE

Gateau « LE TRANSVAALIEN »

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur *BOLÉ*, licencié ès sciences

Grande-Place, ROUBAIX

(face rue du Collège)

Tous les jours de 1 heure à 3 heures

Sauf le Lundi

DOCTEUR MERLIER

148, rue de Lannoy

Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 9 heures, pour maladies générales (Estomac, cœur, poumon, etc.)

Mardis et jeudis, de 2 heures à quatre heures, consultations spéciales de maladies de la peau et syphilitiques.

Les malades sont priés de prendre leur urine avec eux et s'ils toussent, leurs crachats.

Visites en ville. — Vaccinations et revaccinations gratuites, le dimanche, de 11 heures à midi.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 61 LILLE

La gérante : Mme DUGARDIN

SPECTACLES & CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Parc de Barbieux. — Voici le programme des concerts que donnera la « Concordia-Harmonie », le dimanche 8 juillet, au parc de Barbieux, et le jeudi suivant, place de la Liberté :

Première partie

1. Allegro militaire. XXX — 2. Ouverture des Diamants de la Couronne. — 3. Fantaisie Polka, pour deux clarinettes (solistes. A. Lérisson et Ch. J